

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DES VICTIMES DES CONFLITS,
APVC a.s.b.l.**

PLAN D'ACTION

1. Contexte et justification

L'Association pour la Protection des Victimes des Conflits, « APVC » en sigle, est une association sans but lucratif, qui a été inspirée par les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les victimes des conflits socio-politiques. Les membres de cette association ont trouvé en effet, que cette catégorie de gens a les mêmes droits que tous les autres citoyens du monde et que leur encadrement et leur protection pourraient contribuer à la résolution des conflits latents.

Ils se sont alors engagés à défendre leurs droits et à les promouvoir, afin qu'ils ne demeurent pas pris en otage par des conflits et leurs corollaires. La stratégie préconisée concerne la prévention et la résolution pacifique des conflits.

2. Des objectifs généraux

Les objectifs généraux de l'APVC sont :

- Lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères dans la population ;
- Protéger et défendre les victimes des conflits plus particulièrement les opprimés, les infirmes et les malades mentaux à la suite des conflits, en appliquant une politique de protéger leurs droits et de contribuer à leur survie ;
- Lutter contre tout ce qui peut provoquer les conflits intergroupes ;
- Encadrer, assister moralement et matériellement des enfants non accompagnés dont les parents sont décimés par des conflits ;
- Faire la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes utilisés pendant la période des conflits.

3. Des objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'APVC sont :

- Sensibiliser le public sur les conséquences néfastes de la prolifération et le trafic illicite des armes légères ;
- Apporter une assistance morale et matérielle aux infirmes, aux opprimés, aux malades mentaux, aux enfants non accompagnés à la suite des conflits et du VIH/SIDA ;
- Apprendre à ces sinistrés à s'organiser pour avoir des unités de production dans le but de combattre leur pauvreté ;
- Contribuer à la scolarisation des enfants vulnérables, incapables de se payer des frais scolaires ;
- Lutter contre l'exclusion, l'ethnisme, le régionalisme, le racisme, le tribalisme, sources de conflits ;
- Assurer les soins médicaux aux rescapés des conflits ;
- Donner une formation socioprofessionnelle aux jeunes utilisés pendant la période des conflits.

Madame Dorothée MUSONGERA,

Représentant Légal de l'APVC